



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Programme
sur l'homme
et la biosphère

SC-15/CONF.227/9
Paris, le 2 avril 2015
Original anglais

**Conseil international de coordination
du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)**
Vingt-septième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle XII (Bâtiment Fontenoy)
8-12 juin 2015

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ne représente pas et ne garantit pas l'exactitude ou la fiabilité des avis, opinions, déclarations et autres informations ou documentations fournis par les États au Secrétariat de l'UNESCO.

La publication de tels avis, opinions, déclarations, informations ou documentations sur le site Internet de l'UNESCO et/ou dans les documents de travail n'implique nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'UNESCO concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région, ou de leurs limites.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : PROPOSITIONS DE NOUVELLES RÉSERVES DE BIOSPHERE, EXTENSION/MODIFICATION DE RÉSERVES DE BIOSPHERE FAISANT DÉJÀ PARTIE DU RÉSEAU MONDIAL DES RÉSERVES DE BIOSPHERE (RMRB)

1. Les propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et d'extension de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ont été examinées par le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère (CCIRB) lors de sa dernière réunion, qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO du 2 au 5 février 2015.

2. Les membres du Comité consultatif ont examiné 26 propositions de nouvelles réserves de biosphère (dont deux concernent des sites transfrontaliers et huit des sites ayant déjà fait l'objet d'une précédente proposition) et ont formulé leurs recommandations sur les différents sites conformément aux catégories suivantes :

- *Propositions qu'il est recommandé d'approuver* : il est recommandé que le site proposé soit désigné réserve de biosphère ; aucune information supplémentaire n'est requise.
- *Propositions qu'il est recommandé d'approuver, mais un certain nombre de renseignements spécifiques doivent encore être communiqués* : il est recommandé que le site proposé soit désigné réserve de biosphère sous réserve que certaines informations particulières qui ont été demandées par le Comité consultatif soient fournies. Si le Secrétariat reçoit ces informations avant le 30 avril 2015, le Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) les examinera à sa prochaine session, qui se tiendra du 8 au 12 juin 2015, et il pourra approuver l'inclusion du site dans le RMRB.
- *Propositions dont il est recommandé de différer l'approbation* : il est recommandé de différer l'approbation du site proposé car il ne répond pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et/ou le Comité consultatif demande d'importants éclaircissements concernant l'application de ce Cadre statutaire à la zone considérée. Les autorités nationales concernées sont donc invitées à réviser cette candidature et/ou à fournir les éclaircissements demandés au secrétariat du MAB dès qu'elles le pourront.

3. Le Bureau du CIC-MAB examinera les recommandations ci-jointes du Comité, ainsi que les informations complémentaires reçues par le Secrétariat, en particulier celles qui concernent les propositions dont l'approbation est recommandée sous réserve de la réception d'informations

complémentaires et les propositions dont il est recommandé de différer l'approbation. Le Bureau recommandera au CIC-MAB d'examiner les décisions finales concernant tous les sites décrits dans le présent document.

4. Le CIC-MAB est invité à se prononcer sur les propositions d'inclusion de nouveaux sites dans le RMRB et sur l'opportunité d'approuver l'extension de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau.

Recommandations du Comité consultatif international pour les réserves de biosphère

Propositions qu'il est recommandé d'approuver

Patagonia Azul (Patagonie bleue) (Argentine). Le Comité consultatif s'est félicité que l'Argentine lui propose cette candidature. La réserve de biosphère proposée est située dans le sud du pays, sur la côte de la province de Chubut, et s'étend sur 3 102 005 hectares, avec une aire centrale de 197 315 hectares, une zone tampon de 2 000 000 hectares et une aire de transition de 706 488 hectares. Elle comporte une zone côtière qui jouit de la biodiversité la plus riche de tout le littoral argentin, ainsi que d'importants sites de reproduction, de nourrissage et de migration de diverses espèces d'oiseaux et de mammifères. Punta Tombo, par exemple, abrite la plus vaste colonie de manchots de Magellan de la planète, avec près de 40 % de la population mondiale.

La zone constitue par ailleurs un échantillon représentatif de steppe patagonienne, de l'Atlantique sud-ouest patagonien, de plaines et de plateaux. Avec ses caractéristiques géographiques spécifiques, ses nombreuses zones inaccessibles et plus de 50 îles et îles côtières, elle a donné lieu à des zones vierges qui protègent la biodiversité essentielle de cette région de Patagonie. Elle comporte en outre des sites archéologiques et paléontologiques exceptionnels, notamment une vaste forêt pétrifiée.

La densité de population humaine du site proposé est très faible, la seule petite ville étant Camarones, dont la population permanente compte 1 680 résidents (1 842 habitants saisonniers) dont 5 % appartiennent à des groupes ethniques autochtones, à savoir les Mapuches, les Tehuelches et les Onas. À l'heure actuelle, la majorité du territoire est occupée par des ranchs ou des établissements ruraux consacrés à l'élevage de moutons, la production de laine représentant une autre activité économique importante. L'histoire de la partie sud de la réserve de biosphère proposée est liée à l'origine de la *Lana Camarones*, une laine de première qualité fabriquée localement depuis le XIX^e siècle. Parmi les autres activités humaines, on citera la pêche, le tourisme, la cueillette des algues et la culture à petite et moyenne échelle de bivalves autochtones.

Divers groupes de recherches émanant d'universités, de centres de recherches et d'organisations non gouvernementales (ONG) étudient la flore, la faune et les ressources économiques du site proposé en vue d'évaluer les risques potentiels et de trouver des solutions ainsi que des mécanismes pour atténuer les effets des facteurs de risque. La province de Chubut a par ailleurs acquis une certaine expérience dans le domaine des réserves de biosphère, dans la mesure où elle en abrite deux : celle de la péninsule Valdés et une partie de celle des Andes de Patagonie septentrionale.

Estimant que le potentiel d'apprentissage et d'échanges avec les deux autres réserves de biosphère de la province était important, le Comité consultatif a recommandé que ce site soit **approuvé**.

Rio Grande (État plurinational de Bolivie). Le Comité consultatif s'est félicité que la Bolivie lui présente cette candidature. Le site proposé est situé dans le bassin du Rio Grande, réseau hydrographique majeur du département de Santa Cruz, et s'étend sur 803 754 hectares (aire centrale : 71 317 hectares ; zone tampon : 54 559 hectares ; aire de transition : 677 878 hectares). Il offre la possibilité de protéger les corridors biologiques qui existent déjà pour les espèces végétales, et que l'on trouve par exemple dans les Yungas, au Nord ; dans la forêt Tucumano-

Boliviana, au Sud ; et dans les forêts sèches interandines, ainsi que dans la région andine et la plaine du Chaco.

On peut observer divers paysages dans la région, du fait de variations topographiques du relief allant de 427 m à 2 977 m. Dans la partie occidentale de la réserve de biosphère proposée, le territoire est traversé du nord au sud par la chaîne des Andes orientales, et de part et d'autre par des vallées larges ou étroites. À l'est, le paysage est caractérisé par des plaines inondables. Cette diversité d'altitudes a donné lieu à un certain nombre d'habitats différents : lacs et rivières, vastes forêts décidues sèches, végétation luxuriante, épiphytes et fougères, prairies en altitude et forêts sèches dans les plaines.

La zone concernée compte 18 882 habitants répartis en huit municipalités. L'agriculture et l'élevage sont les principales activités économiques. L'activité agricole dépend de la région de production – les plaines basses de la région du sud-est produisent des récoltes de type tropical (manioc, agrumes, bananes, riz), tandis que les vallées de la région centrale produisent des pommes de terre, des légumes verts, du maïs et du tabac. Les écosystèmes humides de la zone supérieure donnent des tubercules, des céréales et certains fruits. L'élevage concerne les animaux domestiques tels que les bovins, porcins, volailles et caprins. Les autres activités économiques sont l'artisanat, la boulangerie/pâtisserie et la préparation de la viande.

La réserve de biosphère proposée a été mise en avant par une association d'autorités locales (Mancomunidad de Municipios), qui sera chargée de la future gestion de la zone. Le Comité consultatif a recommandé que ce site soit **approuvé**.

Lac Tana (Éthiopie). Située dans la partie nord-ouest de l'Éthiopie, cette réserve de biosphère proposée abrite le lac Tana, le plus vaste lac du pays, principale source du Nil Bleu, qui offre d'importants services écosystémiques. Cette zone est un point chaud de biodiversité ; reconnue au plan international comme un site ornithologique majeur, elle est d'une importance mondiale pour la diversité génétique agricole. Elle est caractérisée par une affectation des sols extrêmement hétérogène et par des écosystèmes naturels très diversifiés. Les communautés locales ont participé activement à la délimitation, à la planification et au découpage des aires centrales et zones tampons. Sur les 2 031 820 habitants du site proposé, environ 15 000 vivent sur les îles du lac Tana. Le site est tout à fait exceptionnel aux plans culturel, historique, géologique et esthétique, avec de nombreux monastères et églises datant du XIII^e siècle. Les forêts cathédrales autour du lac Tana abritent une diversité exceptionnelle d'arbres et arbustes et de plantes médicinales, et jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité.

Le site proposé s'étend sur une superficie totale de 695 885 hectares (aires centrales : 22 841 hectares, dont 15 142 hectares en milieu aquatique ; zones tampons : 187 567 hectares, dont 156 997 hectares en milieu aquatique ; aire de transition : 485 477 hectares, dont 131 179 hectares en milieu aquatique). Le Comité consultatif a observé que plusieurs aires centrales sont dépourvues de zone tampon, si bien que l'aire de transition adjacente fait alors office de zone tampon en raison de la prévalence des plans d'eau. Néanmoins, dans ces cas particuliers, la fonction du découpage en zones n'est pas affectée.

Les principales activités humaines sont l'agriculture, la pêche, le tourisme national et international (religieux ou non) et l'extraction de sable. L'intensification de la production et de la commercialisation des produits locaux de la réserve de biosphère proposée, par l'intermédiaire de coopératives et de petites entreprises, sera opérée en collaboration étroite avec les secteurs locaux des services touristiques et de l'hôtellerie. Un logo pour les produits locaux du lac Tana sera mis au point. La réserve de biosphère proposée vise à revaloriser les cultures, savoirs et savoir-faire traditionnels des communautés autochtones, qui reflètent un mode de vie durable en harmonie avec l'environnement. La restauration des terres pourrait créer des emplois pour les communautés locales et générer des revenus. En 2013, un plan d'action visant à faire de Bahir Dar un modèle de ville verte a été élaboré et présenté avec succès aux parties prenantes et au grand public. Le plan de gestion est en accord avec les plans de développement nationaux,

régionaux et locaux. Les partenariats public/privé seront encouragés dans le cadre de la stratégie de développement.

Le Comité consultatif a félicité le pays pour sa proposition de grande qualité et a recommandé que celle-ci soit **approuvée**. Il a demandé à l'Éthiopie de fournir une version améliorée de la carte du découpage en zones, qui différencie bien chacune des zones par couleur, ainsi qu'une carte hydrologique, d'ici le mois de juin 2015.

Cacique Lempira, Señor de las Montañas (Honduras). Le Comité consultatif se félicite de cette proposition présentée par le Honduras concernant Cacique Lempira, Señor de las Montañas. La réserve de biosphère proposée est située dans la partie occidentale du pays et couvre une superficie totale de 168 634,01 hectares (aire centrale : 15 494,88 hectares ; zone tampon : 50 111,33 hectares ; aire de transition : 103 027,89 hectares). Elle fait partie de la région écologique des forêts de pins et de chênes et de la forêt tropicale humide, considérée comme très importante du fait de la diversité de ses conifères et de ses chênes, et de ses très nombreuses espèces menacées et endémiques. Le fort taux d'endémisme parmi la faune sauvage a conduit *Conservation International* à désigner cette région écologique comme une zone ornithologique endémique et un point chaud de biodiversité. En outre, cette zone est considérée comme une halte essentielle pour les oiseaux migrants néotropicaux.

Le parc national de la montagne Celaque présente la structure floristique la plus diversifiée de toutes les forêts de nuages du pays. La forêt de nuages est aussi le seul exemple du pays qui intègre les eaux continentales et, à ce titre, elle est la zone protégée la plus importante du Honduras occidental. Le parc national abrite également *Cerro Las Minas*, la montagne la plus haute du pays (qui culmine à 2 849 m), tandis que ses rivières approvisionnent en eau plus de 100 000 personnes de 120 communautés voisines.

La population totale de la réserve de biosphère proposée s'élève à 153 850 habitants, qui vivent principalement dans l'aire de transition. La majorité appartient au groupe ethnique Lenca, qui exerce une forte influence sur les traditions culturelles, l'organisation sociale, l'agriculture de subsistance et d'autres formes de production dans la région. L'activité économique prédominante est l'agriculture traditionnelle (87 %), les principales espèces cultivées étant le maïs et les haricots, et de plus en plus le café. Le tourisme est encouragé dans la ville de Lempira, qui reçoit des touristes locaux et internationaux en nombre croissant. Cette proposition de réserve de biosphère comporte une série d'outils de gestion comme des plans stratégiques de développement municipal et des plans de gestion de l'environnement et des risques, ce qui montre que le programme a très largement été adopté par la municipalité locale.

Le Comité consultatif a estimé que le potentiel d'échanges et de possibilités d'apprentissage avec la réserve de biosphère trinationale *Trifinio Fraternidad* était très important. Il a recommandé que ce site soit **approuvé**.

Bromo Tengger Semeru – Arjuno (Indonésie). Le site proposé se trouve dans la province de Java oriental et couvre une superficie totale de 413 374,56 hectares (aire centrale : 78 144,50 hectares ; zone tampon : 96 349,55 hectares ; aire de transition : 238 880,51 hectares). L'aire centrale se compose du parc national de Bromo Tengger Semeru (BTSNP) et de la zone forestière protégée de Raden Soerjo. On rapporte que la flore compte 1 025 espèces, dont 226 espèces d'orchidées et 260 plantes médicinales et ornementales. Les familles de plantes les plus répandues dans cette région sont les Fagaceae, les Moraceae et les Anacardiaceae. Plusieurs espèces de mammifères que l'on trouve dans l'aire centrale font partie de la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le site a une longue expérience et de vastes ambitions en ce qui concerne la promotion du développement durable et représente un exemple de bonnes pratiques à l'échelon régional, national et international. On estime que la zone tampon jouera un rôle important pour ce qui est du développement de l'agriculture, en particulier pour la culture de plantes ornementales, de fruits et

de légumes. Une autre activité de production importante dans la zone tampon est l'élevage. Bovins, caprins, ovins, chevaux, lapins et poulets alimentent l'économie locale. Deux universités locales, l'Université de Brawijaya et celle d'Airlangga, de concert avec le LIPI (Institut indonésien des sciences), ont mis au point un cadre stratégique complet dans les domaines de la durabilité et de l'environnement, qui met en particulier l'accent sur la mise en œuvre de programmes de réduction du carbone, ainsi que sur la gestion de la biodiversité.

Le Comité consultatif se félicite de cette proposition et prend note des activités de recherche en cours dans la région, ainsi que de l'objectif de faire de ce site un laboratoire naturel pour les universités locales de la province. Il se félicite également du plan de gestion préliminaire détaillé qui a été formulé pour ce site, et il encourage les autorités nationales à poursuivre la mise au point d'un plan de gestion adaptatif, comme il a été précisé dans le dossier de candidature, avec la participation de l'ensemble des parties prenantes.

Le Comité consultatif a recommandé que ce site soit **approuvé**. Il a aussi recommandé aux autorités nationales de faire en sorte que les populations autochtones qui vivent dans l'aire centrale conservent leur mode de vie traditionnel, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter l'incidence des activités touristiques sur cette aire.

Taka Bonerate – Kepulauan Selayar (Indonésie). Le site proposé se trouve au sud de Sulawesi (Célèbes) et appartient à la province de Sulawesi du sud, dans le *kabupaten* (subdivision administrative) des îles Selayar. Elle s'étend sur environ 4 410 736 hectares. L'aire centrale, d'une superficie de 530 765 hectares, est composée de 21 petites îles, dotées de petits récifs frangeants et d'atolls. La zone tampon couvre 702 260 hectares et l'aire de transition 3 177 711 hectares. Les forêts de mangrove servent de rempart contre les vagues violentes de l'océan et constituent à ce titre un refuge et un site de fraie pour différents types de poissons, ainsi qu'un habitat pour de nombreuses espèces de faune, notamment des oiseaux. Ces forêts comptent entre 22 et 26 espèces de mangrove appartenant à 14 familles différentes, telles que la *Rhizophora stylosa* et le *Ceriops tagal*. Plusieurs espèces animales protégées et menacées sont présentes sur le site : deux espèces de tortues, dont la tortue verte, le napoléon, et une autre espèce de poisson.

Les autorités nationales visent à faire de ce site le centre principal des activités de conservation des récifs coralliens et une destination touristique majeure à Sulawesi. Elles ont défini un certain nombre d'étapes qui leur permettront d'atteindre cet objectif, par exemple le renforcement de la protection des zones marines protégées, et l'application effective des lois. Malgré l'isolement des îles Selayar, la présence d'une bande d'atterrissage active à Benteng représente un critère important pour le développement du tourisme. Le site proposé est géré selon des modalités collaboratives faisant intervenir de multiples parties prenantes, qui convergeront vers l'organisation de projets témoins, ainsi que d'activités d'éducation et de formation dans le domaine de l'environnement. Le site a vocation à servir de laboratoire d'apprentissage pour les chercheurs, les étudiants, les élus locaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, le grand public et d'autres parties prenantes, en vue de promouvoir la notion de réserve de biosphère.

Le Comité consultatif s'est réjoui de cette candidature et a félicité les autorités nationales pour les informations détaillées qu'elles ont fournies. Il a par ailleurs accusé réception des informations supplémentaires donnant de plus amples renseignements sur les communautés résidentes, qui comptent 6 673 personnes, dans l'aire centrale. Il a noté que les deux communautés en question, qui sont des villages enclavés, ne se trouvent pas dans la zone de conservation.

Le Comité consultatif a recommandé que ce site soit **approuvé**. Il a encouragé les autorités nationales à mettre en œuvre les mécanismes qu'elles ont proposés, à savoir la mise en œuvre du système de découpage en zones par la diffusion auprès des communautés riveraines des informations juridiques relatives à la réserve de biosphère proposée. Les autorités sont aussi encouragées à renforcer la durabilité des modes de vie traditionnels des communautés locales vivant dans l'aire centrale.

Tang-e-Sayyad et Sabzkuh (République islamique d'Iran). Le site proposé combine les deux régions de Tang-e-Sayyad et Sabzkuh. Le paysage en est très particulier de par la hauteur et la densité de la couverture végétale. La superficie totale est de 532 878 hectares (aire centrale : 21 234 hectares ; zone tampon : 241 862 hectares ; et aire de transition : 269 782 hectares). L'affaissement du sol, l'activité géologique et la fonte des calottes glaciaires ont formé plusieurs zones humides dans la région, où vit une faune rare, par exemple le chat sauvage et le serpent-tigre. Les recherches ont montré que le Karoun abritait 22 espèces de poissons, dont le brochet et le poisson-chat de Mésopotamie. Le Karoun est le plus vaste fleuve d'Iran, et il traverse l'aire proposée. Pendant la saison froide, les zones forestières vierges de la région accueillent des oiseaux migrateurs comme la cigogne blanche et le flamand rose.

La présence de plusieurs cours d'eau et de sources dans le site proposé ont conduit à un développement accru de l'agriculture et de l'élevage. L'artisanat local (tapis, feutre, kilim) et les festivals de culture traditionnelle offrent également un potentiel de développement du tourisme dans la région. La zone de transition comporte des fermes d'élevage, des parcs industriels et des terres agricoles. On envisage la participation des communautés locales comme un moyen de promouvoir l'utilisation optimale et durable des sources d'énergie. Les communautés développeront des produits de l'élevage et de l'agriculture ainsi que de l'artisanat pour le marché local et international. Les autorités nationales espèrent en outre développer le potentiel touristique et écotouristique de la région. Ces activités seraient gérées par les communautés locales.

L'Université de Shahre Kord souhaite établir le département des ressources naturelles du Zagros central dans le village de Dorak Anari, qui se situe dans la région proposée. Les caractéristiques singulières de la région, telles que sa végétation, ses espèces sauvages, ses zones humides, etc., attirent de nombreux visiteurs d'autres universités et établissements d'enseignement extérieurs, qui se rendent sur place pour les besoins de la recherche et à des fins éducatives. La présence d'un centre de recherche de l'Université de Shahre Kord dans la région permettra de gérer au mieux et d'assurer la meilleure cohérence des activités de recherche et d'études du site.

Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette nouvelle candidature et a félicité les autorités nationales des informations détaillées qu'elles ont fournies dans le dossier de candidature. Il a pris note avec satisfaction des projets de réhabilitation de certaines terres entourant la zone protégée du site proposé, qui avaient été mises à mal par les activités de pâturage des animaux domestiques. Le Comité consultatif a recommandé que ce site soit **approuvé** et a encouragé les autorités nationales à finaliser le plan de gestion de l'aire proposée en vue de le présenter au secrétariat du MAB.

Alpes de Ledro et Judicaria (Italie). Le Comité consultatif s'est félicité de la nouvelle soumission de cette proposition de l'Italie, dont l'approbation avait été différée en 2014. L'aire proposée se situe dans la région de Trente, au nord de l'Italie, entre le site du patrimoine mondial des Dolomites et le célèbre lac de Garde, et couvre une superficie totale de 47 427 hectares. Le site est représentatif du versant sud des Alpes orientales centrales, comprenant différents habitats non pollués (prairies alpines, forêt, pâturages, landes) ainsi que des cultures traditionnelles. Sa situation stratégique contribue à la richesse de la biodiversité et à la création d'un corridor nord-sud à travers les Alpes, assurant une continuité territoriale entre les aires protégées de la vallée du Pô et des Alpes du Nord. L'aire proposée comprend deux sites autour du lac de Ledro et du lac de Carera et figure sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit également d'un endroit très apprécié pour le tourisme, qui constitue une importante ressource économique pour une population permanente de 15 845 habitants. L'agriculture, autre activité économique principale, se concentre en particulier sur la viticulture, la culture de l'olive et des fruits et légumes, ainsi que sur l'élevage.

Le Comité consultatif s'est félicité du complément d'information fourni en application des recommandations de 2014 du Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (CIC-MAB). Il a constaté que les autorités avaient éclairci la question du conflit avec les chasseurs. Il s'est par ailleurs félicité des efforts faits par le comité directeur pour améliorer la

communication ainsi que la participation de ces parties prenantes à la gestion du site proposé. Il a pris note avec satisfaction du fait que le statut de corridor écologique des aires centrales et de transition ait été tiré au clair, bien qu'il eût préféré que ces corridors écologiques soient proposés comme des zones tampon, ce qui aurait amélioré la pertinence du découpage. Les plus amples détails fournis concernant les études sociales et les approches participatives dans l'aire proposée ont montré l'ancrage social du processus de création. Enfin, le Comité consultatif a noté que les plans de gestion du tourisme et du parc étaient désormais plus clairs tous les deux.

Le Comité consultatif a recommandé que ce site soit **approuvé**. Le système de gouvernance et de prise de décision décrit semble adapté mais les autorités sont encouragées à l'affiner davantage de façon à ce qu'il soit plus complet et sans exclusive. Compte tenu de ces questions de gestion, le Comité consultatif a encouragé les autorités italiennes à améliorer les différentes enquêtes et à en communiquer les résultats au secrétariat du MAB.

Delta du Pô (Italie). Le Comité consultatif s'est félicité de la nouvelle soumission de cette proposition, qui avait été différée en 2014. Le site proposé se trouve au nord de l'Italie, couvre 139 398 hectares et compte 16 municipalités et 120 000 habitants. Plaine façonnée sous l'action du Pô et des activités humaines récentes, c'est le seul delta qui existe en Italie. Il est constitué d'un ensemble de bras de rivières, de systèmes de dunes côtières et de formations sableuses, de lagons, d'étangs de pêche, de marais, de dunes fossiles, de canaux et de forêts de pins maritimes, de vastes zones humides saumâtres, ainsi que de terres cultivées, dominées par la riziculture. Ces paysages confèrent au site une identité unique et abritent un patrimoine de biodiversité exceptionnel en raison de la diversité des habitats. La réserve de biosphère du delta du Pô proposée est une destination touristique majeure, et le tourisme constitue l'une des principales activités économiques pour les communautés locales, avec l'agriculture et la pisciculture. Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts visant à impliquer les parties prenantes locales dans le processus de consultation.

Le Comité consultatif s'est félicité du complément d'information fourni, qui a éclairci le fonctionnement du mode de gouvernance et comblé les lacunes en matière de sciences sociales et d'études de la qualité de l'eau. Il a souligné la complexité du système de gouvernance du site proposé, où les parcs régionaux du delta du Pô, l'agence interrégionale du Pô, les universités, les 16 municipalités et les associations locales, entre autres, interagissent ; il a par ailleurs salué le travail effectué par toutes ces institutions en vue d'évoquer et de mettre sur pied un projet commun à tous.

Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**. Il a encouragé la coopération avec les autres réserves de biosphère comportant des écosystèmes deltaïques. Il a également recommandé d'élaborer des plans de recherche comprenant des études socioéconomiques et l'évaluation des incidences du tourisme.

Aksou-Jabagly (Kazakhstan). Le site proposé se trouve à l'extrémité occidentale des Talassky Alatau, au sud de Karataou, dans le Tien Shan occidental. La superficie totale du site est de 357 734 hectares. L'aire centrale s'étend sur 131 934 hectares, la zone tampon sur 25 800 hectares et l'aire de transition sur 200 000 hectares. Le site abrite 48 % des espèces d'oiseaux dans la région, 72,5 % des vertébrés, 221 des 254 variétés de champignons, 63 des 80 variétés de mousse et 15 des 17 espèces végétales, ainsi que 114 des 180 formations végétales du Tien Shan occidental. Environ 2 500 espèces d'insectes sont actuellement enregistrées sur le territoire de cette réserve de biosphère proposée.

Les terres de la région sont principalement utilisées pour l'agriculture, dont il existe différents types : dans la zone de culture pluviale, des cultures céréalières (blé et orge) ; sur les terres arables irriguées, des cultures fourragères (maïs, trèfle, alfalfa). Les populations locales élèvent généralement du bétail, des moutons (mérinos sud-kazakh), des chèvres, des chevaux (trotteurs et Donskaya) et de la volaille (poulets et dindes). Actuellement, le territoire de la zone tampon est visité par les chercheurs et les amateurs de flore et de faune, ainsi que par des touristes

ordinaires. À l'heure actuelle, bien qu'Aksou-Jabagly fasse partie des sites touristiques les plus réputés au monde pour l'observation des oiseaux, le potentiel de l'écotourisme à des fins éducatives n'est pas encore suffisamment développé. Les activités de recherche et de suivi menées sur le site proposé comportent notamment l'évaluation de la dynamique démographique de certaines espèces d'oiseaux servant de référence, l'enregistrement des observations d'oiseaux rares, et l'analyse de leur répartition sur le territoire. D'autres études menées concernent la distribution actuelle des mammifères ongulés sur le site et les territoires adjacents, la définition et la situation des populations de mammifères, ainsi que la biologie et l'éthologie des mammifères.

Le Comité consultatif a pris note avec satisfaction de la nouvelle soumission de cette candidature dont l'approbation avait été différée en 2014 par le Conseil international de coordination du MAB, dans l'attente que les autorités nationales s'emploient à : (i) élargir la zone tampon pour la protection de l'aire centrale ; (ii) renforcer les fonctions de développement durable du site ; et (iii) envisager la possibilité de créer une réserve de biosphère transfrontière avec les pays voisins.

Le Comité consultatif a noté que dans le nouveau découpage, tel qu'il figure sur la carte, la bande de 2 à 3 km le long de la frontière entre le Kazakhstan et l'Ouzbékistan a désormais été intégrée à la zone tampon, afin d'entourer la partie de l'aire centrale qui n'avait pas de zone tampon dans le précédent dossier de candidature. Il a aussi observé que des éléments tels que l'écotourisme et la consultation des parties prenantes, notamment la participation des communautés locales à la gestion du site, avaient bien été mis en avant dans la nouvelle proposition, et que ces activités contribueraient à renforcer le développement durable de l'aire proposée.

Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition actualisée et a recommandé que le site soit **approuvé**. Il a encouragé les autorités kazakhes à continuer d'étudier la possibilité de créer une réserve de biosphère transfrontalière avec les pays voisins.

Île de Cozumel (Mexique). Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition présentée par le Mexique pour l'île de Cozumel et les zones maritimes voisines. La réserve de biosphère proposée couvre une superficie totale de 134 624,17 hectares, dont 87 736,54 hectares en milieu marin et 46 887,63 hectares en milieu terrestre (aire centrale : 21 974,81 hectares ; zone tampon : 68 321,23 hectares ; aire de transition : 44 328,13 hectares). L'île de Cozumel comporte divers écosystèmes marins et terrestres, de nombreuses espèces d'amphibiens et de reptiles, et compte 31 taxons endémiques. Elle compte également trois espèces endémiques que l'UICN considère comme gravement menacées.

Les principaux écosystèmes terrestres sont la forêt moyenne semi-décidue et les mangroves. La forêt moyenne semi-décidue est rare dans les autres régions de l'État de Quintana Roo et abrite une très grande partie des espèces endémiques de l'île. Les écosystèmes marins représentent un fort pourcentage de la réserve de biosphère proposée, qui fait partie du deuxième plus vaste système corallien au monde, le récif mésoaméricain, qui abrite 1 192 espèces marines. L'aire comprend deux sites relevant de la Convention de Ramsar : le *Parque Nacional Arrecifes de Cozumel* (parc national des récifs de Cozumel), listé en 2005, et *Manglares y Humedales del Norte de Isla Cozumel* (mangroves et zones humides de Cozumel), listé en 2009.

La population permanente de la réserve de biosphère proposée s'élève à 79 535 habitants (selon le recensement de 2010). Les établissements humains se situent principalement dans la ville de San Miguel, qui concentre la majorité de l'infrastructure touristique et urbaine. L'héritage maya fait la quintessence même de Cozumel. On compte plus de 36 sites archéologiques mayas dans la réserve de biosphère proposée, dont des vestiges matériels tels que des centres de cérémonies et de commerce et des chemins de pèlerinages. Ce patrimoine, qui est au cœur des études archéologiques à Cozumel, pourrait être bien mieux mis en valeur par la création de la réserve.

Les activités agricoles sont essentiellement concentrées dans de petits champs, ce qui contribue à la conservation de la plus grande partie du territoire. Seules quelques personnes se consacrent à l'agriculture et à la pêche à Cozumel ; le reste de la population travaille principalement dans le

secteur touristique. Le tourisme est ainsi l'activité économique la plus importante sur l'île, qui reçoit chaque année de nombreux visiteurs (3 292 452 touristes en 2013). Grâce à ce flux, le taux de chômage est faible, et le niveau de revenu est supérieur à la moyenne mexicaine. L'un des principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée est de contribuer au développement d'un système urbain intégré de gestion de l'environnement et de formuler une série d'instruments de planification locale en vue de faire face aux problèmes liés au traitement des déchets solides, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, à l'efficacité énergétique, au découpage en zones écologiques et à la gestion durable du tourisme.

Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette proposition et a recommandé que le site soit **approuvé**. Il a recommandé que de nouvelles aires centrales soient bientôt créées dans les zones marines et côtières.

Lac Inle (Myanmar). Le site proposé se trouve dans le district de Taunggyi, dans le sud de l'État Shan, et s'étend sur une superficie totale de 489 721 hectares (aire centrale : 2 054 hectares ; zone tampon : 125 602 hectares ; aire de transition : 362 065 hectares). Le lac Inle est un lac d'eau douce et serait le deuxième plus vaste lac intérieur du pays. L'écosystème de zone humide du lac abrite 267 espèces d'oiseaux, parmi lesquelles 82 espèces d'oiseaux de marais et 43 espèces de poissons d'eau douce, de loutres et de tortues. En outre, les poissons d'eau douce des marais intérieurs constituent la principale source de protéines pour les habitants d'Inle. Diverses espèces végétales et animales sont répertoriées et le lac serait le lieu de nidation de la grue antigone, menacée à l'échelle mondiale.

Outre son importance écologique, le lac Inle est également unique de par les caractéristiques socioculturelles de ses habitants locaux et la façon dont ils ont adapté leur mode de vie et leurs moyens de subsistance à leur environnement biophysique. La plupart d'entre eux gagnent leur vie au moyen de méthodes traditionnelles de culture hydroponique, de pêche et de rotation des cultures. Les agriculteurs de l'un des groupes ethniques dominants de la région, les Inthas, pratiquent l'un des types de culture les plus célèbres au monde, l'agriculture sur île flottante, qu'on appelle localement « Yechan » et qui est une forme de culture hydroponique. Le lac Inle et son bassin versant offrent plusieurs services écosystémiques dont les populations locales dépendent directement ou indirectement, notamment : un air pur, une eau propre, un climat plus frais, la tranquillité et la sérénité, des réserves de poissons, des ressources écotouristiques et des destinations touristiques, une partie du système d'approvisionnement en eau de la centrale hydroélectrique, des modes de vie durables et un soutien communautaire.

Le Comité consultatif se félicite que le Myanmar lui soumette à nouveau cette proposition de réserve de biosphère, dont l'approbation avait été reportée en 2014 par le Conseil du MAB qui avait estimé que l'aire centrale comportait une population humaine trop importante (60 000 habitants). Le Conseil du MAB avait ainsi demandé aux autorités nationales du Myanmar de reclasser, lorsque cela était possible, les aires centrales non habitées dans la catégorie de zone tampon. Le Comité consultatif a noté que conformément à cette recommandation, les autorités nationales ont révisé le découpage des zones de façon que les habitants locaux se trouvent dans la zone tampon et, pour une large part, dans l'aire de transition. Il a aussi noté que la proposition révisée précise qu'aucune activité de développement n'est entreprise dans l'aire centrale et que le tourisme y est très limité.

Le Comité consultatif accueille favorablement cette proposition actualisée et considère qu'il s'agit là du début d'une coopération à long terme entre le Myanmar et le Programme MAB de l'UNESCO dans les domaines de la culture, de la conservation de la biodiversité et du développement durable. Il recommande donc que le site soit **approuvé**. Il recommande en outre que les autorités nationales encouragent l'agriculture biologique en cultivant des variétés traditionnelles qui demandent moins d'engrais et de pesticides.

Réserve de biosphère en grappe de Gouritz (Afrique du Sud). Le Comité consultatif s'est félicité de la nouvelle soumission de cette proposition de réserve de biosphère située dans la

partie australe de l'Afrique du Sud. Le site proposé s'étend sur 3 187 892,9 hectares (aire centrale : 605 675,3 hectares en milieu terrestre et 3 169,5 hectares en milieu marin ; zone tampon : 1 867 760,3 hectares ; et aire de transition : 711 287,8 hectares) et compte 261 240 habitants (recensement de 2007). Elle est divisée en quatre secteurs mitoyens (réserve de biosphère en grappe) dont l'altitude va du niveau de la mer à 2 240 m. Le Comité consultatif a reconnu le caractère unique du site, qui est le seul endroit au monde où convergent trois points chauds de biodiversité reconnus (Fynbos, Karoo succulent et Maputaland-Tongoland-Albany). Les espèces végétales endémiques y sont très nombreuses (1 325 espèces, dont 182 espèces endémiques du Karoo succulent et 92 espèces de la Liste rouge) de même que les invertébrés menacés, dont sept espèces endémiques de l'énigmatique lucane d'Afrique du Sud et 14 espèces de papillons. Le site est sur l'itinéraire migratoire de grands mammifères tels que le léopard et sert de zone d'alevinage aux espèces marines. Il englobe trois éléments de sites du patrimoine mondial de l'UNESCO présentant un intérêt archéologique pour l'humanité. La région est essentielle pour ses ressources en eau, en particulier en ces temps de changements climatiques.

Comme en ont témoigné un nombre impressionnant de lettres de soutien, le processus de candidature de la réserve de biosphère, qui a démarré en 2005, a été hautement participatif, tout comme le mode de gouvernance qui est maintenant officiellement établi. La région fait face à de profondes difficultés socioéconomiques (taux de chômage élevé, pauvreté généralisée, vastes établissements informels sans services adéquats, augmentation des taux de VIH et de criminalité) que la réserve de biosphère proposée contribuera à résoudre. Une des solutions prometteuses serait de lutter contre le chômage des jeunes en créant des modèles locaux d'entreprises en faveur des pauvres et en développant les emplois liés à l'économie de la biodiversité, ce qui encouragera l'écotourisme dans la région.

Le Comité consultatif a félicité les autorités pour les améliorations du découpage des zones, qui distingue désormais des aires centrales, des zones tampons et des aires de transition bien délimitées, selon des critères bien définis, conformément aux exigences du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a constaté que de vastes consultations avaient été menées auprès des parties prenantes pendant le processus de candidature. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit **approuvé**. Il a encouragé les autorités à consolider le plan de gestion globale de l'ensemble de la réserve de biosphère.

Magaliesberg (Afrique du Sud). Le Comité consultatif se félicite que cette candidature lui soit à nouveau présentée. La réserve de biosphère proposée s'étend sur une superficie de 357 870,0 hectares (aire centrale : 58 212,0 hectares ; zone tampon : 109 561,0 hectares ; aire de transition : 190 097,0 hectares). Située entre les villes de Pretoria et Johannesburg à l'est et de Rustenburg à l'ouest, elle compte 262 106 habitants. Le site se trouve à l'interface des deux grands biomes africains – les pâturages des grands plateaux du centre, et la savane subsaharienne – et comporte des vestiges d'un troisième biome, la forêt afro-montagnarde. La riche biodiversité, qu'il importe de préserver, comporte des espèces florales telles que l'*Aloe peglerae* et le *Frithia pulchra*, merveilles biologiques uniques du site proposé, ainsi que des espèces animales comme le *Myosorex varius*, l'*Hippotragus Niger*, et 443 espèces d'oiseaux qui représentent 46,6 % de toutes les espèces ornithologiques de la sous-région de l'Afrique australe. En outre, la région, d'une beauté spectaculaire, présente des caractéristiques naturelles uniques, un riche patrimoine culturel, ainsi qu'un intérêt archéologique, avec le « Berceau de l'humanité », qui fait partie d'un site du patrimoine mondial vieux de quatre millions d'années.

Le site proposé, où les niveaux de chômage et de pauvreté sont élevés, est voisin d'une grande infrastructure urbaine, ce qui influe sur son mode de développement et sur son économie, dominée par les activités du secteur primaire : agriculture, extraction minière, développement urbain et tourisme. Le Comité consultatif s'est félicité de ce que la mise en œuvre du plan de gestion de la biosphère ouvrirait un certain nombre de nouvelles perspectives à la collectivité, en partenariat avec le secteur privé, et limiterait l'incidence du secteur industriel. Elle stimulera la conservation et favorisera, entre autres, le tourisme, l'agriculture et les pratiques durables (énergie solaire, économies d'eau). Une forte identité distinctive sera développée pour la cause soutenue.

Le Comité consultatif a félicité les autorités pour l'amélioration du découpage des zones, qui exclut le centre nucléaire de Pelindaba et ses alentours. Sur la base de nouvelles consultations, le zonage révisé respecte les critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité consultatif a donc recommandé que le site soit **approuvé**. Il a demandé aux autorités de fournir une carte ne comportant qu'un seul type de zone tampon et les a encouragées à établir un organe de coordination permanent au sein de la structure actuelle, hautement participative.

Massif d'Anaga (Espagne). Le Comité consultatif s'est réjoui de recevoir à nouveau la candidature du massif d'Anaga. La nouvelle proposition tient compte des précédentes recommandations formulées par le Conseil en 2014, puisqu'elle intègre les zones marines et côtières dans la réserve de biosphère proposée. Le site se trouve dans le nord-est de l'île de Ténérife, aux Îles Canaries. Il s'étend sur 48 727,61 hectares au total, dont 15 489,01 hectares en milieu terrestre et 33 238,6 hectares en milieu marin (aire centrale : 1 973,58 hectares ; zone tampon : 9 335,46 hectares ; aire de transition : 44 328,13 hectares).

Le massif d'Anaga abrite une grande diversité d'animaux, notamment de reptiles, d'oiseaux et de poissons ; les invertébrés en particulier sont très représentés, avec 1 900 espèces enregistrées. Le site proposé se compose de quatre zones naturelles protégées (un parc rural et trois réserves naturelles intégrales), ainsi que de zones rattachées au réseau Natura 2000, notamment une zone spéciale de protection des oiseaux et des zones spéciales de conservation. D'un point de vue géologique, le massif est l'une des plus anciennes formations de l'île, certaines roches étant vieilles de sept à neuf millions d'années. Sur cette longue période, la zone a connu plusieurs cycles d'activité volcanique et érosive qui ont abouti à une riche mosaïque géologique et géomorphologique.

Au total, 22 249 personnes vivent à titre permanent sur l'aire proposée pour la réserve de biosphère. Tous les résidents sont concentrés dans l'aire de transition. Historiquement, l'agriculture, l'élevage (notamment des chèvres), les activités forestières et la pêche ont été les principales activités économiques, depuis les premiers établissements humains. Avec l'avènement du tourisme, dans les années 1960, de meilleures offres de revenus et la baisse du nombre d'écoles ont entraîné la migration des populations des zones rurales vers les zones urbaines les plus proches (Santa Cruz, La Laguna).

Le Comité consultatif, reconnaissant que la réserve de biosphère proposée représentait une occasion de promouvoir ce patrimoine culturel et de développer dans le même temps le tourisme durable, a recommandé que ce site soit **approuvé**.

Meseta ibérique (Espagne/Portugal). Le Comité consultatif s'est félicité de cette candidature conjointe du Portugal et de l'Espagne. La réserve de biosphère transfrontalière proposée comprend les provinces de Salamanque et de Zamora en Espagne, et de Terra Quente et Terra Fria au Portugal, et s'étend sur 1 132,606 hectares (aire centrale : 106 934 hectares ; zone tampon : 636 654 hectares ; aire de transition : 389 018 hectares). Elle se caractérise par une grande variété au niveau des paysages, des éléments orographiques et de l'usage des sols. Les altitudes varient entre 100 mètres et 2 000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le site compte de nombreuses espèces phares, dont certaines font l'objet de projets de conservation, telles que la cigogne noire (*Ciconia nigra*), le vautour égyptien (*Neophron percnopterus*), l'aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*), le hibou grand-duc (*Bubo bubo*), la loutre d'Europe (*Lutra lutra*), et le loup ibérique (*Canis lupus signatus*).

Au total, 304 627 personnes vivent sur le site proposé, une très faible proportion habitant dans l'aire centrale. Le site comporte également un patrimoine bâti composé d'édifices datant des époques romaine et médiévale. Les vestiges de forts, châteaux et remparts que l'on trouve dans certaines localités comme San Felices de los Gallegos, dans la province de Salamanque, témoignent des guerres fréquentes entre les royaumes espagnol et portugais au Moyen Âge. En outre, la région est riche d'un patrimoine culturel unique qui trouve son expression dans

l'architecture, les coutumes, les traditions et le folklore. Les traditions anciennes telles que l'élevage de troupeaux nomades se retrouvent dans un réseau de chemins de transhumance, connu sous le nom de Cañadas Reales, qui a été ajouté en 2007 à la liste indicative de sites susceptibles d'être inscrits ultérieurement à la Liste du patrimoine mondial.

Le Comité consultatif a reconnu que la réserve de biosphère proposée avait le potentiel de renforcer les activités durables locales telles que la production d'énergies renouvelables, et qu'elle représentait une contribution essentielle à l'expansion du tourisme durable. En outre, les nouveaux revenus générés pour les communautés locales, ainsi que la coopération entre les deux pays, devraient inverser la tendance de l'exode rural et redynamiser le territoire concerné.

Bien que dans la partie septentrionale de la réserve de biosphère proposée l'aire centrale ne soit pas entièrement couverte par une zone tampon, elle est entourée par une zone protégée Natura 2000, située à l'extérieur de l'aire proposée. Le Comité consultatif a recommandé que ce site soit **approuvé** et a conseillé aux autorités nationales de renforcer la coopération avec la zone protégée Natura 2000.

Langbiang (Vietnam). Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de site dans la province de Lam Dong. La superficie totale est de 275 439 hectares (aire centrale : 34 943 hectares ; zone tampon : 72 232 hectares ; aire de transition : 168 264 hectares). L'aire centrale est constituée par la partie du parc national de Bidoup Nui Ba où la politique nationale de paiement pour les services écologiques a été appliquée en premier. La biodiversité de la région est très riche, et compte de nombreuses espèces menacées au Viet Nam et figurant sur les listes rouges internationales. L'aire centrale formera un corridor de biodiversité, maintenant l'intégrité de 14 écosystèmes tropicaux qui subsistent dans le sud-est du pays en particulier et dans le pays en général. Elle constitue également l'habitat de nombreuses espèces de faune sauvage, notamment classées dans la catégorie des espèces rares ou menacées et figurant dans la liste rouge vietnamienne, telles que l'ours malais.

On espère que le site proposé contribuera à soutenir et encourager le développement économique, le développement des ressources humaines, et la durabilité socioculturelle et écologique. Des activités relatives, par exemple, à la prévention des incendies et à la lutte contre les incendies de forêts renforceront la participation des communautés à la conservation de la nature et permettront d'augmenter leur niveau de vie. Les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de la pêche sont les principales sources d'emploi pour les communautés locales. La culture des fleurs, du café et du thé sont les plus importantes en termes de revenus générés pour la région. Un certain nombre de projets d'investissements sont prévus dans l'aire centrale et la zone tampon dans le but d'en améliorer la gestion globale et la protection. Des travaux de recherche sur la faune et la flore et la diversité des autres ressources ont également été signalés.

Le Comité consultatif s'est réjoui de cette nouvelle candidature et a félicité les autorités nationales pour le détail des informations fournies. Il a applaudi la participation des communautés locales, en particulier des populations autochtones, à la conception et à la gestion du site proposé. Il a par ailleurs pris note des informations supplémentaires fournies sur la façon dont les autorités nationales réussissent à éviter que les activités des 1 182 habitants autochtones de l'aire centrale ne compromettent l'intégrité de celle-ci. Le Comité consultatif a salué les autorités nationales qui ont autonomisé les populations autochtones en mettant en œuvre un plan de paiement pour les services écologiques ainsi qu'en employant des membres des minorités ethniques comme gardes-chasse.

Le Comité consultatif a recommandé que ce site soit **approuvé**. Il a conseillé aux autorités nationales de mettre au point un plan de gestion intégré couvrant l'ensemble des trois zones de la réserve de biosphère proposée. Les autorités sont également priées de fournir une carte topographique du parc national de Bidoup Nui Ba qui en montre clairement les limites.

Propositions qu'il est recommandé d'approuver, mais un certain nombre de renseignements spécifiques doivent encore être communiqués

Hanma (République populaire de Chine). Le site proposé, qui se trouve en Mongolie intérieure, est décrit comme représentant une part importante de la taïga chinoise. Il protège la diversité des écosystèmes forestiers et de ceux des zones humides. Il s'étend sur une superficie totale de 148 948 hectares (aire centrale : 46 510 hectares ; zone tampon : 78 850 hectares ; aire de transition 23 588 hectares). La végétation naturelle est intacte en raison des interactions très limitées avec l'homme. La forêt tempérée froide à conifères est le type de forêt le mieux préservé en Chine et présente une haute valeur scientifique. La végétation joue un rôle important dans la protection des ressources en eau, la purification de l'eau, le maintien de la sûreté écologique dans la région de Heilongjiang et de la rivière Jiliu He, ainsi que dans la protection des espèces sauvages rares.

Les produits forestiers de ce site, tels que les myrtilles et autres fruits sauvages, contribuent au développement socioéconomique des communautés de la région. Le tourisme est un domaine à exploiter. La réserve naturelle de Hanma a cherché un moyen de renforcer les ressources touristiques pour en faire un secteur clé. Les autorités considèrent que le développement du tourisme écologique dans la réserve naturelle de Hanma aura un intérêt non seulement économique, mais aussi environnemental, social et paysager. Au moyen d'un soutien logistique, les autorités nationales ont investi dans le développement des infrastructures, notamment avec la création de la station nationale de contrôle des maladies endémiques et d'inspection des ressources dans les réserves naturelles de Hanma. Il est aussi prévu que le site proposé collabore avec des universités, des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche afin d'étudier de manière conjointe les fonctions structurelles et les processus de succession des systèmes écologiques forestiers et des écosystèmes de zone humide qu'il renferme.

Le Comité consultatif s'est réjoui de recevoir à nouveau cette candidature dont l'approbation avait été différée en 2014 par le Conseil du MAB. Il a félicité les autorités nationales d'avoir fourni au Conseil des informations supplémentaires sur la participation de la communauté locale à la gestion du site. Il a pris note du fait que le site était appelé à jouer un rôle essentiel s'agissant de soutenir la culture autochtone de la communauté tribale des Ewenke dont les moyens de subsistance dépendent des ressources de cette région.

Le Comité consultatif a observé que conformément à la recommandation du Conseil du MAB, les autorités nationales avaient modifié le découpage des zones du site proposé de façon que la zone tampon entoure désormais l'aire centrale, sauf dans sa partie septentrionale. Compte tenu de cette exception, il a demandé aux autorités nationales de fournir plus d'informations sur le statut juridique de la zone extérieure située au nord de la frontière de l'aire centrale proposée. Le Comité consultatif a aussi demandé la signature des autorités de la province de Heilongjiang chargées de la gestion de la zone tampon située à l'est. Le Comité consultatif a recommandé que ce site soit **approuvé sous réserve** que les autorités souscrivent aux demandes ci-dessus au plus tard le 30 avril 2015.

Gorges du Gardon (France). Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de la France. L'aire proposée se situe dans le département du Gard, dans le sud de la France. Elle couvre une superficie totale de 45 501 hectares (aire centrale : 7 800 ha, zone tampon : 13 907 ha, et aire de transition : 23 794 ha) et comprend 26 municipalités (250 000 habitants), dont les villes d'Uzès au nord et de Nîmes au sud, ainsi que le Pont du Gard, un site inscrit au patrimoine mondial en 1985 et situé dans l'aire centrale. L'aire proposée est un paysage typiquement méditerranéen composé de garrigue, de chênes verts, de la rivière Gardon et de falaises, et renferme des espèces menacées et protégées telles que le vautour percnoptère, l'aigle de Bonelli et l'orchidée bécasse. Cette région est connue pour son riche patrimoine culturel, architectural et historique. Les principales activités humaines sont l'agriculture, le tourisme (450 000 visiteurs par an) et les services (64 % des institutions économiques interrogées). Parmi les principales activités agricoles figurent la production de vin située dans la zone tampon, qui emploie de nombreux habitants. Par

ailleurs, une huile d'olive en quantité limitée mais de qualité est produite près de Nîmes depuis 2006 (Picholine). La région produit également des *Tuber melanosporum* (truffes) et des plantes médicinales et aromatiques.

Quatorze municipalités, ainsi que les secteurs public et privé, ont participé aux différentes phases de consultation de la proposition afin de concevoir le plan de gestion final. Neuf schémas pilotes mettent l'accent sur l'agriculture durable, l'éducation et la recherche environnementales et la protection de l'environnement. Plusieurs manifestations et réunions ont été organisées à destination du grand public au sujet du contrôle de l'urbanisation. Le site proposé sera géré par le *Syndicat mixte des Gorges du Gardon* en coopération avec des partenaires locaux et des programmes en cours, tels que l'Agenda 21.

Le Comité consultatif a observé que plusieurs villages étaient situés à proximité de l'aire centrale où il n'existe aucune zone tampon, et que certains d'entre eux connaissaient un taux élevé d'urbanisation. Il est donc recommandé que la proposition soit **approuvée sous réserve** de la réception d'une carte de zonage, où les villages proches de l'aire centrale seront entourés de zones tampons afin de protéger cette dernière, ou de la fourniture de précisions sur l'efficacité du dispositif de gestion de la conservation à cet égard. Le Comité a également demandé des précisions sur le mécanisme de gouvernance et de coordination de l'aire proposée une fois que le Parc naturel régional sera créé.

Agasthyamala (Inde). Le Comité consultatif s'est félicité du site proposé, qui se trouve dans la partie la plus au sud des Ghats occidentaux, avec un point culminant à 1 868 m au-dessus du niveau moyen de la mer. Il s'étend sur 350 000 hectares, l'écosystème principal étant la forêt tropicale, et dépend des districts de Tirunelveli et Kanyakumari au Tamil Nadu et de Thiruvananthapuram et Kollam au Kerala, en Inde du Sud. Le zonage se répartit comme suit : aire centrale : 113 500 hectares ; zone tampon : 144 500 hectares ; aire de transition : 92 000 hectares. Le site serait l'un des points chauds des Ghats occidentaux. Il abrite 2 254 espèces de végétaux supérieurs, dont 405 sont endémiques. C'est aussi un réservoir génétique exceptionnel de plantes cultivées, en particulier de cardamome, jamelonier, noix de muscade, poivre et bananes plantain. Il comporte en outre trois sanctuaires animaliers – Shendurney, Peppara et Neyyar, ainsi que la Réserve de tigres de Kalakad-Mundanthurai.

Un certain nombre d'établissements tribaux, pour une population totale de 3 000 personnes, se situent dans l'aire centrale du site proposé, tandis que des familles non tribales vivent aux abords des forêts. Ces populations utilisent toutes sortes de ressources biologiques pour leur subsistance mais ne participent que rarement à des échanges commerciaux. Grâce à des méthodes reposant entre autres sur la planification participative, ainsi qu'à la mise en œuvre d'activités qui réduisent leur dépendance vis-à-vis des forêts tout en leur fournissant des moyens de subsistance plus productifs, les populations tribales ont été autonomisées au plan économique, de sorte qu'elles se sont détournées d'activités telles que la récolte illicite de bois d'œuvre et d'autres produits forestiers. Ce mode de fonctionnement a été rendu possible par des micro-financements, associés à des micro-entreprises, et par la promotion de groupes d'autonomie solidaire, grâce à un fonds renouvelable créé au niveau du village à partir d'une subvention de démarrage. Les instituts de recherche ci-après prennent part à des activités de recherche fondamentale et appliquée dans la région : le Jardin botanique tropical et Institut de recherche (TBGRI) du Kerala, le Centre d'ornithologie et d'histoire naturelle Salim Ali (SACON), les académies de sciences forestières du Kerala et du Tamil Nadu, et le Central Inland Fisheries Research Institute (CIFRI).

Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition et a noté combien les autorités nationales s'attachaient à faire participer et à autonomiser la communauté locale. Il a aussi apprécié le fait que la stricte conservation de l'aire centrale n'ait pas été affectée par la présence d'une population de 3 000 personnes et que ladite aire centrale soit décrite comme intacte. Il a encouragé les autorités nationales à continuer d'assurer un suivi et une gestion scientifique rigoureux de l'ensemble du site, en particulier de l'aire centrale, afin d'en préserver la conservation et les fonctions de développement durable.

Le Comité consultatif a remarqué que la partie tout à fait au nord de l'aire centrale n'était pas bordée d'une zone tampon et a demandé aux autorités nationales de donner des éclaircissements sur le statut juridique de la zone extérieure attenante à cette partie de l'aire centrale. Si cette dernière n'est pas protégée, le Comité consultatif recommande qu'on lui assure une protection juridique. Le Comité consultatif recommande donc que la proposition soit **approuvée sous réserve** de la mise en œuvre des recommandations ci-dessus et de la fourniture des informations pertinentes au secrétariat du MAB, au plus tard le 30 avril 2015.

Apennin toscano-émilien (Italie). Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de l'Italie concernant un site de Toscane et d'Émilie-Romagne, dans la partie septentrionale du centre du pays. Il couvre la crête apennine toscano-émilienne de Passo della Cisa à Passo delle Forbici. Cette partie de la crête marque la limite géographique et climatique entre l'Europe continentale et méditerranéenne. Elle compte 38 municipalités. La superficie totale du site proposé est de 223 229 hectares (aires centrales : 10 110 hectares (dont quatre des points culminants de la région) ; zones tampon : 25 706 hectares ; aire de transition : 187 413 hectares).

Le site compte 70 % de toutes les espèces présentes en Italie, dont 122 espèces d'oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères et poissons, le loup, l'aigle royal, mais aussi une grande biodiversité végétale avec au moins 260 espèces de plantes aquatiques et terrestres. La principale activité est l'agriculture, de différents types selon les paysages. L'économie du tourisme s'est récemment développée, afin d'améliorer le lien entre tourisme et agriculture avec par exemple l'ouverture de restaurants proposant un menu « zéro kilomètre » composé avec des produits locaux. La vie rurale reste unique et riche (fortifications médiévales, traditions folkloriques) et contribue à la dynamique contrastée du paysage. La quasi-totalité des régions du site présente un grand attrait du point de vue des activités de loisirs et du secteur touristique, ce qui peut représenter une ressource économique importante pour une population permanente de 1 300 habitants dans la zone tampon et de 100 000 habitants dans l'aire de transition, avec 68 500 touristes et saisonniers propriétaires de résidences secondaires. Le Comité consultatif a reconnu l'existence d'un potentiel pour un réseau de recherche et salué les efforts de promotion et de communication menés sur le site proposé concernant la gestion du tourisme et les activités de conservation, et encourageant l'éducation au développement durable.

Le Comité consultatif a aussi pris note du fait que le parc national de l'Apennin toscano-émilien collaborait avec les autorités locales et régionales, et le réseau de zones voisines, et qu'un mémorandum d'accord avait été mis en place pour faire participer les groupes d'action locale, chambres de commerce et associations commerciales et environnementales des différentes parties prenantes, comme *Neve e Natura* ou *Montagna Incantata*. Il a aussi noté que la recherche scientifique mentionnée était principalement centrée sur les sciences de la vie ou les aspects relatifs à la conservation, et a encouragé les autorités à travailler davantage sur les aspects sociaux. Il s'est aussi demandé comment le tourisme (en particulier le passage croissant des véhicules tout-terrain) serait géré et comment le plan relatif au parc serait intégré dans le cadre du site proposé.

Le Comité consultatif a recommandé que l'Apennin toscano-émilien soit **approuvé sous réserve** de la présentation au secrétariat du MAB, par les autorités nationales, d'un mode de gouvernance plus élaboré, sans exclusive et global, qui garantisse la participation des parties prenantes locales aux processus de décision. Les autorités sont également priées de fournir des informations sur la gestion du tourisme.

Propositions dont il est recommandé de différer l'approbation

Algérie (recommandation générale). Le Comité consultatif a accueilli favorablement cette nouvelle soumission des dossiers de candidature concernant les monts de Tlemcen, Theniet El Had et Belezma, qui avaient été examinés dans un premier temps par le Comité puis par le CIC-MAB en 2014. Le Comité consultatif a de nouveau félicité les autorités algériennes pour avoir

proposé d'inclure dans le Réseau mondial des réserves de biosphère des sites d'une telle importance pour la conservation de la biodiversité.

Le Comité consultatif a toutefois estimé que les candidatures ne tenaient pas suffisamment compte de ses recommandations précédentes, telles qu'adoptées par le CIC-MAB, sur le fait que les réserves de biosphère ne doivent pas être composées uniquement de parcs nationaux. Les nouvelles propositions soumises, comme les candidatures initiales, superposent les réserves de biosphère aux parcs nationaux existants, limitant ainsi les fonctions de développement durable des réserves de biosphère proposées à celles que l'on trouve généralement au sein des parcs nationaux.

Bien que l'application du concept de réserve de biosphère pourrait être utile pour répondre aux défis du développement économique et accroître les opportunités au sein des parcs nationaux, c'est en l'appliquant aux régions élargies dans lesquelles ils se situent, et où la promotion des opportunités de développement durable à grande échelle serait essentielle pour réussir sur le long terme à réduire les pressions exercées sur les parcs nationaux et au sein de ces derniers, que le concept de réserve de biosphère pourrait remplir son rôle et ses objectifs. Par conséquent, le Comité consultatif a réitéré sa recommandation de 2014, selon laquelle les propositions de réserves de biosphère devraient être élargies sur le plan géographique pour inclure également des zones (par exemple des zones tampons et/ou des aires de transition) situées en dehors des parcs nationaux.

L'Algérie n'étant pas le seul pays à avoir proposé de désigner des parcs nationaux en tant que réserves de biosphère, dans la mesure où il existe de nombreuses réserves de biosphère composées uniquement de parcs nationaux ou de réserves naturelles, le Comité consultatif voit de grands avantages à organiser un atelier technique en Algérie, en étroite collaboration avec le Réseau ArabMAB, les experts du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère et le Secrétariat du MAB de l'UNESCO. Cet atelier pourrait se pencher sur les moyens d'inclure les parcs nationaux en tant que partie importante, mais non exclusive, des propositions de réserves de biosphère. Il pourrait non seulement fournir à l'Algérie des idées et des suggestions afin de l'aider à améliorer ses propositions concernant les Monts de Tlemcen, Theniet El Had et Belezma et à élargir éventuellement ses réserves de biosphère déjà existantes, mais aussi apporter des perspectives précieuses sur le plan régional et international en ce qui concerne les propositions de réserves de biosphère visant des parcs nationaux.

Belezma (Algérie). Le Comité consultatif s'est félicité de la nouvelle soumission de cette proposition, notant que la soumission d'origine avait été examinée par lui-même, puis par le Bureau du MAB et le CIC-MAB en 2014. Le Comité consultatif a rappelé que la proposition couvrait le Parc national de Belezma, situé dans la province de Batna sur les contreforts des monts de Belezma, connus pour leur flore et leur faune riches, dont plusieurs espèces sont endémiques et/ou menacées. Le Comité consultatif a constaté avec satisfaction que la candidature révisée contenait des informations supplémentaires concernant les fonctions de développement du site proposé.

La proposition couvre une superficie totale de 26 250 ha, correspondant et se superposant au Parc national de Belezma, dont l'aire centrale représenterait 7 265 ha et la zone tampon et l'aire de transition respectivement 6 518,5 ha et 12 466,5 ha. Bien que le zonage ait été révisé par rapport à la soumission d'origine, à travers une augmentation de la superficie totale des aires centrales et une réduction correspondante des aires de transition, les documents ou les cartes fournis n'indiquent pas clairement si ces modifications sont dues à un nouveau calcul ou à un nouveau zonage des aires en question. Plus important encore, le Comité consultatif a noté que ses principales recommandations de 2014 n'avaient pas été prises en considération étant donné que la réserve de biosphère proposée n'intégrait aucune zone en dehors du parc national.

Le Comité consultatif a donc recommandé que la proposition soit **différée** et que les autorités algériennes soient invitées à envisager de soumettre une candidature révisée sur la base des suggestions suivantes :

- Afin de prendre en compte plus efficacement les questions et les partenaires du développement économique et urbain à l'échelle régionale autour du Parc national de Belezma, la réserve de biosphère proposée, conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, devrait être élargie afin d'inclure des zones tampons et/ou des aires de transition hors du parc national.
- Des cartes détaillées et actualisées devraient être fournies en conséquence.
- Un plan de gestion pour une réserve de biosphère élargie couvrant des zones en dehors du Parc national de Belezma devrait être préparé.

Monts de Tlemcen (Algérie). Le Comité consultatif s'est félicité de la nouvelle soumission de la proposition concernant les Monts de Tlemcen, notant que la soumission d'origine avait été examinée par lui-même, puis par le Bureau du MAB et le CIC-MAB en 2014. Le Comité consultatif a rappelé que le Parc national de Tlemcen était situé dans la Province de Tlemcen, qui abrite une riche biodiversité, des sites archéologiques importants, des paysages culturels et des grottes. Le Comité consultatif a constaté avec satisfaction que la candidature révisée contenait des informations supplémentaires concernant les fonctions de développement du site proposé. Telle qu'elle est proposée aujourd'hui, la réserve de biosphère couvrirait une superficie totale de 8 225 ha, correspondant aux limites du Parc national de Tlemcen, dont l'aire centrale représenterait 1 338 50 ha, et la zone tampon et l'aire de transition respectivement 3 422,5 et 3 464,04 ha. Bien que le zonage ait été révisé par rapport à la soumission d'origine, à travers une réduction de la superficie totale des aires centrales leur permettant d'être entourées d'une zone tampon et d'aires de transition, le Comité consultatif a noté que sa principale recommandation de 2014 n'avait pas été prise en considération, étant donné que la réserve de biosphère proposée n'intégrait aucune zone en dehors du parc national.

Le Comité consultatif a donc recommandé que la proposition soit **différée** et que les autorités algériennes soient invitées à envisager de soumettre une candidature révisée sur la base des suggestions suivantes :

- Afin de prendre en compte plus efficacement les questions et les partenaires du développement économique et urbain à l'échelle régionale autour du Parc national de Tlemcen, la réserve de biosphère proposée, conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, devrait être élargie afin d'inclure des zones tampons et/ou des aires de transition hors du parc national.
- Des cartes détaillées et actualisées devraient être fournies en conséquence.
- Un plan de gestion pour une réserve de biosphère élargie couvrant des zones en dehors du Parc national de Tlemcen devrait être préparé.

Theniet El Had (Algérie). Le Comité consultatif s'est félicité de la nouvelle soumission de la proposition concernant Theniet El Had, notant que la soumission d'origine avait été examinée par lui-même, puis par le Bureau du MAB et le CIC-MAB en 2014. Le Comité consultatif a rappelé que le Parc national de Theniet El Had, situé dans le massif de l'Ouarsenis, à l'ouest de l'Atlas central algérien, abritait des mammifères rares et plusieurs essences d'arbres, tels que le cèdre de l'Atlas, ainsi que des espèces végétales de très grande valeur en matière de conservation. Le Comité consultatif a constaté avec satisfaction que la candidature révisée contenait des informations supplémentaires concernant les fonctions de développement du site proposé, et notamment, qu'un « projet d'extension de la future réserve de biosphère de Theniet El Had était prévu afin que cette dernière puisse remplir pleinement ses trois fonctions ». Ce projet d'extension couvrirait une

superficie d'environ 8 100 ha répartis sur trois aires biogéographiques distinctes. Toutefois, bien que des cartes de zonage indiquant la portée de l'extension aient été fournies, le Comité consultatif a conclu que le travail n'était pas terminé, les données relatives à la superficie totale des zones et les autres informations de base concernant la gestion de la réserve de biosphère proposée étant toujours uniquement axées sur le parc national. Les données de zonage fournies indiquent notamment que la superficie totale de la réserve de biosphère proposée représenterait 3 424 ha, les aires centrales couvrant 407 ha, les zones tampons 637 ha et l'aire de transition, 2 380 ha.

Le Comité consultatif a donc recommandé que la proposition soit **différée** et que les autorités algériennes soient invitées à envisager de soumettre une candidature révisée sur la base des suggestions suivantes :

- Afin de prendre en compte plus efficacement les questions et les partenaires du développement économique et urbain à l'échelle régionale autour du Parc national de Theniet El Had, la réserve de biosphère proposée, conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, devrait être élargie afin d'inclure des zones tampons et/ou des aires de transition hors du parc national. À cette fin, le projet d'extension proposé, qui consiste à ajouter une aire de transition d'environ 8 100 ha, pourrait être un bon point de départ.
- Un plan de gestion pour une réserve de biosphère élargie couvrant des zones en dehors du Parc national de Theniet El Had devrait être préparé.

Khakassie (Fédération de Russie). Le Comité consultatif s'est félicité de cette proposition de la Fédération de Russie concernant un site se trouvant au centre des massifs de l'Altaï et des Saïan en République de Khakassie. La réserve de biosphère proposée comporte deux entités distinctes, selon le modèle de la réserve naturelle nationale de Khakassie. D'une superficie totale de 2 871 400 hectares (aire centrale : 100 499 hectares ; zone tampon : 416 353 hectares ; aire de transition : 2 354 548 hectares), la réserve de biosphère proposée fait partie de la réserve de Khakassie, zone naturelle protégée représentant un complexe unique de paysages de steppe et de taïga. Elle est située dans la région montagneuse de l'Altaï et des Saïan, au cœur du continent eurasiatique, et fait partie de la liste Global 200 du WWF, et donc des régions écologiques vierges ou quasi intactes qui concentrent 90 % de la biodiversité de la planète.

Les conditions climatiques et naturelles offrent une diversité de paysage et de régions écologiques vierges ou quasi intactes telles que des lacs, montagnes, forêts et prairies sèches, entre autres. La biodiversité du site, riche et exceptionnelle, concerne aussi bien la faune (300 espèces d'oiseaux, 69 de mammifères, 32 de poissons, amphibiens, reptiles et insectes) que la flore (arbres, arbustes, plantes de marécages et de marais salants).

Dans cette aire très préservée, le tourisme est l'une des principales activités économiques. Des programmes-pilotes axés sur le développement durable, l'écotourisme et d'autres types de tourisme (scientifique, pédagogique, de loisirs ou tourisme rural), ainsi que sur la recherche sur les espèces animales rares et menacées, et sur l'éducation environnementale, ont été lancés. Le Comité consultatif a noté que la stratégie pour la définition des politiques en matière de suivi, de recherche et d'environnement pour le site proposé était élaborée par le Conseil technique et scientifique de la réserve naturelle de Khakassie. Plusieurs études ont été réalisées dans le cadre du programme de l'ONU et du Fonds pour l'environnement mondial (PNUD/FEM) pour la conservation de la biodiversité dans la région écologique de l'Altaï et des Saïan. Le site proposé serait géré par un conseil de coordination représentant des experts, les autorités et les communautés locales. Les activités prévues sont centrées sur la conservation de la nature, la recherche sur le patrimoine culturel et la promotion d'une bonne gestion du tourisme, l'intention étant d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes innovants pour offrir des moyens de subsistance durables aux populations locales.

Le Comité consultatif a estimé que les informations fournies concernant le fonctionnement des deux entités dans le cadre d'une réserve de biosphère intégrée étaient insuffisantes. Il a fortement encouragé les autorités à envisager de proposer la création de deux réserves de biosphère distinctes, l'une pour l'écosystème de steppe et l'autre pour l'écosystème de taïga montagnaise. Il a en outre encouragé les autorités à présenter de nouveaux dossiers de candidatures baptisant chacun des sites d'un nom différent et distinct de celui des zones protégées existantes. Il a enfin demandé aux autorités de donner de plus amples informations sur l'emplacement des mines et des activités menées en lien avec ces mines si elles se trouvent dans les réserves de biosphère proposées.

Le Comité consultatif a recommandé que cette proposition soit **différée**.

Tajo/Tejo (Espagne/Portugal). Le Comité consultatif a pris note de la soumission de la réserve de biosphère de Tajo/Tejo proposée par les autorités espagnoles dans le cadre d'une candidature pour une réserve de biosphère transfrontalière. Les autorités portugaises n'ont pas été en mesure de soumettre leur partie de la proposition à temps. Le Comité consultatif a donc recommandé que cette proposition soit **différée** et a encouragé les autorités nationales portugaises à soumettre leur partie avant le 30 septembre 2015 afin de compléter le dossier de candidature.